


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 14 octobre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 08/10/2024
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Louis Jamet à Aiguillon, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°108-2024 – Collecte et traitement des ordures ménagères Suppression du zonage de perception de la TEOM	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 23 OCT. 2024 Publication : 23 OCT. 2024
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian					X	
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas						X
DAMAZAN	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine						X
FREGIMONT	PALADIN Alain						X
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à ARMAND José		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUËLLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			36	4		2 4

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie Buger

Délibération n°108-2024 – Collecte et traitement des ordures ménagères
Suppression du zonage de perception de la TEOM

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en

Préfecture : 23 OCT. 2024

Publication : 23 OCT. 2024

Exposé des motifs :

Par délibération du n°97-2023 du 02 octobre 2023, notre assemblée délibérante a validé le principe d'institution de quatre zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté de Communes, pour lesquelles des taux différents étaient votés afin de tenir compte de la nature du service et de la fréquence.

Ces zones étaient les suivantes :

- Zone n°1 : AMBRUS, RAZIMET, LAUGNAC, SEMBAS, COURS, SAINT-LAURENT, FREGIMONT, SAINT-SALVY, LACEPEDE, LAGARRIGUE, GALAPIAN, NICOLE
- Zone n°2 : AIGUILLON, PORT SAINTE MARIE
- Zone n°3 : BAZENS, BOURRAN, CLERMONT DESSOUS, DAMAZAN, MONHEURT, PUCH d'AGENAI, SAINT LEGER, SAINT LEON, SAINT PIERRE DE BUZET, LUSIGNAN-PETIT, MADAILLAN, SAINT SARDOS, GRANGES SUR LOT
- Zone n°4 : MONTPEZAT d'AGENAI, PRAYSSAS

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères étant harmonisé au 1^{er} janvier 2025, la commission « collecte et traitement des ordures ménagères » propose de supprimer le zonage de perception de la TEOM afin qu'un taux unique soit appliqué à l'ensemble du territoire.



Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu l'article 1636B undecies du Code Général des Impôts

Vu l'avis favorable de la commission « collecte et traitement des ordures ménagères » en date du 17 septembre 2024

Où l'exposé de Monsieur Philippe Lagarde, Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

38 Voix pour – 1 Voix contre (François Collado) – 1 Abstention (Guy Clua)

Décide de supprimer le zonage de perception de la TEOM pour n'avoir qu'une seule zone de perception correspondant au périmètre de la Communauté de Communes.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



AR Prefecture

047-200068922-20241014-1082024-DE
Reçu le 23/10/2024